

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°5 Indemnités

n°5

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 décembre 1929

Numéro JO

n° 397 du 31/12/1929

Date du numéro

31 décembre 1929

TEXTE INTÉGRAL

M. Beau, ingénieur en chef, adjoint à l'inspecteur général des travaux publics, chargé de mission par le ministère des colonies, recevra, pour la durée de cette mission à la Côte française des Somalis, une indemnité forfaitaire de 15.000 francs.